

FORTIFICATIONS DE CHATEAU-THIERRY.

NOTE SUR LA PORTE DE MARNE.

—

La porte, aujourd'hui détruite, de Château-Thierry qui commandait le pont du côté de la ville se nommait, au siècle dernier, la porte de Marne ou porte Saint-Jâques. Elle couvrait une surface d'environ 130 mètres et avait une hauteur totale, y compris la couverture, de 20 à 22 mètres. L'ouverture mesurait 3^m 40 de largeur sur 5^m 30 de hauteur. Un ancien dessin conservé aux archives du département, dont M. Barbey possède une copie, démontre qu'elle avait un étage percé de quelques ouvertures.

Cette porte, construite en moellons avec très-peu de grès sur les côtés, devait être située environ au milieu de la place qui se trouve entre l'entrée de la rue du Pont et le commencement du pont actuel.

D'après M. l'abbé Poquet et l'abbé Hébert, cette porte aurait été élevée vers 1519, lors de la reconstruction du pont. Cela est possible, mais les documents l'établissant manquent de la façon la plus absolue.

Quoi qu'il en soit, cette porte n'était pas assurément la porte primitive, elle était relativement moderne; l'architecture, les matériaux employés, la place occupée, tout le prouve.

Et en effet, Château-Thierry avait quatre portes :

1° La porte de la Barre ou porte Saint-Pierre; 2° la porte de Beauvais, qu'on aurait plutôt dû appeler la porte du Parc, puisqu'elle n'avait d'autre utilité que de mettre le parc du château et la ville en communication; 3° la porte Saint-Crépin; 4° enfin la porte Saint-Jâques ou de Marne. Les trois premières étaient construites d'une façon identique: deux tours reliées par un corps de bâtiment sous lequel passait une voûte; la quatrième seule était carrée et sans tours. Comment

expliquer cette différence, si ce n'est pas une reconstruction ?

Ensuite la porte carrée n'occupait pas le même emplacement que la porte primitive.

La porte nouvelle était sur la place Jean de La Fontaine, tandis que la porte ancienne était dans la rue du Pont même. Où ? c'est sur ce point qu'on n'est pas fixé. Mais il est à présumer qu'elle occupait l'emplacement des maisons Moussé, armurier ; Leroux, boulanger ; Delaitre, coiffeur et Rémy, lingère. En effet, à l'entrée de la rue du Pont, entre les maisons de l'horloger et de l'épicier, se trouve, à quelques mètres de profondeur, une arche du pont qui a été remplacée sous François I^{er} ; or, la porte ne pouvait être qu'en arrière de cette arche, par conséquent à l'endroit indiqué plus haut.

D'un autre côté, la rue Saint-Jâques et la longue allée particulière qui a son entrée dans la rue du Pont entre le coiffeur et le mercier et sa sortie rue Neuve entre le menuisier Plisson et la maison de la poste, ne devaient être autrefois rien autre chose que le chemin de ronde qui circulait tout autour de la ville derrière les remparts. Les murs de Château-Thierry passaient donc, du côté de la rivière, dans ou le long de la rue Saint-Jâques et de son prolongement, et partant, la porte se trouvait tout naturellement dans la ligne des murailles, c'est-à-dire, encore une fois, à l'endroit indiqué plus haut.

Et puis ces deux noms : rue Saint-Jâques, porte Saint-Jâques n'indiquent-ils pas encore qu'il existait entre la rue et la porte une relation intime ?

Quant à la porte de Marne (la nouvelle), elle n'a pas toujours dû s'appeler la porte Saint-Jâques. Elle n'a probablement pris ce nom qu'après la démolition de la vieille porte.

A quelle époque a eu lieu cette démolition ? Il est difficile de répondre à cette question. La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est qu'en 1591, lors du siège de Château-Thierry par le duc de Mayenne, les deux portes existaient, tandis qu'en 1695, on ne trouve plus que la porte de Marne.

D'une part, en effet, Villeroy, dans ses Mémoires, rapporte

à l'occasion de la prise de Château-Thierry en 1591 : « Le dict Pinard m'apercevant... me pria de passer du costé du pont... et m'ayant retiré en une boutique *entre la porte du pont et celle de la ville*, je lui dys, etc. » Et d'autre part dans l'état des remparts fourni par les échevins en 1695, il n'est plus fait mention de la porte de la ville, mais seulement du corps de garde de la porte de Marne.

Ces deux indications sont probantes et donnent sur la situation de chacune de ces portes des matériaux suffisants pour les restituer sur le plan à faire des anciennes fortifications de Château-Thierry.

Paris, 20 avril 1878.

THOMAS COUTURE.